



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DEMANDE D'AGREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT CHARGE
D'ORGANISER DES STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE**

- 1ERE DEMANDE
- RENOUELEMENT
- TRANSFERT DE LOCAL
- AUTRE (préciser)

Renseignements concernant le demandeur

Nom : Nom d'usage :
 Prénoms :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse :

 N° téléphone : Courriel :
 Renseignements concernant la filiation (nécessaires pour la demande d'extrait de casier judiciaire)
 Nom du père.....Prénoms.....
 Nom de la mère.....Prénoms.....
 (nom de naissance)

Renseignements concernant l'établissement d'enseignement de la conduite

Raison sociale de l'établissement :
 Statut juridique : nom propre
 SARL dénomination de la société
 association
 autre (à préciser) :
 N° de SIRET ou SIREN :
 Adresse du siège social :

 N° téléphone : Courriel :
 Adresse 1ère salle:

 Adresse 2ème salle:

 Adresse 3ème salle:

Je sollicite la délivrance d'un agrément pour l'exploitation d'un établissement chargé d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente fiche et m'engage à signaler immédiatement tout changement de ma situation.

Fait à _____, le _____
 Signature :

LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Le formulaire au recto à compléter

Pour le demandeur :

- Une photocopie d'un justificatif d'identité et d'état civil (CNI, passeport, titre de séjour valide) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (cni de l'hébergeant) ;
- Une photocopie de l'attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;
- S'il est ressortissant étranger, une pièce d'identité accompagnée, le cas échéant, d'un titre de séjour attestant la régularité de son séjour ;
- La justification de l'inscription au rôle de la cotisation foncière des entreprises ou, à défaut, une déclaration d'inscription à l'URSSAF ;

S'il est le représentant légal d'une personne morale :

- Un exemplaire des statuts enregistrés ;
- Un extrait du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois ;
- Si cette personne morale est une association, une copie des statuts de la déclaration de l'association au journal officiel et du mandat l'habilitant à représenter l'association.

Pour les moyens de l'établissement :

- Le nom et la qualité de l'établissement : raison sociale, numéro SIREN ou SIRET le cas échéant, coordonnées de l'établissement ;
- Un plan et un descriptif des locaux d'activité (superficie et disposition des salles) avec photos récentes (extérieur, réception, salle de code, isolation phonique, appareils audiovisuels) . Les locaux doivent comporter au minimum une salle pour la formation dans le département.
- Pour chaque salle de formation, la photocopie du titre de propriété ou du contrat de location ou de la convention d'occupation pour une durée d'un an minimum ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile ;
- Le calendrier prévisionnel des stages pour la première année d'exercice de l'activité (à renvoyer pour chaque année d'exercice) ainsi que **l'identité des animateurs** désignés pour chaque stage.

Toute modification de ces informations doit être signalée au préfet.

Si l'établissement prévoit des séances de conduite à l'occasion des stages :

- Un justificatif de propriété ou de location des véhicules ;
- Une attestation d'assurance couvrant les dommages.

Pour la (les) personne(s) désignée(s) par l'exploitant pour l'accueil et l'encadrement technique et administratif des stages :

- Une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Une copie du contrat ou de la convention nommant ces personnes à ces fonctions et précisant explicitement les délégations de pouvoir et de signature accordées et acceptées par les intéressés ainsi que les responsabilités exercées ;
- Une photocopie de l'attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Pour les animateurs (a minima un animateur psychologue et un animateur expert en sécurité routière) :

- Une photocopie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif du lien contractuel avec le demandeur, pour l'ensemble des prestations mentionnées dans le calendrier prévisionnel précisant notamment l'activité liée à l'animation des stages et les obligations des parties ;
- Une photocopie de l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière en cours de validité.

Le dossier complet devra être envoyé à : Direction Départementale des Territoires/SERES/Bureau Education Routière – 19 rue de Ciron – 81013 ALBI Cédex 9